



Présentation de l'état des lieux de l'offre et des besoins en matière d'autonomie dans le Cantal, séminaire du Jeudi 30 janvier 2020, salle de La Vidalie à Arpajon-sur-Cère.

En présence du:

- Président du Conseil départemental et de nombreux Conseillers départementaux
- de Madame Sylvie Lachaize, Vice-Présidente
- de la Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé
- du Directeur Général des Services du Département
- du Directeur du Pôle de la Solidarité Départementale

Ce temps fort de la démarche d'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2021-2026 a rassemblé :

- plus de 110 participants
- des organismes gestionnaires
- des représentants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap

Introduction de Monsieur Bruno Faure, Président du Conseil départemental qui a souligné la place de la politique de l'autonomie (PA-PH) dans l'action départementale, en terme de budget consacré, soit 67% du budget total alloué à l'action sociale du département, qui représente 95 955 000 € en 2020.

Le Cantal s'inscrit dans les données nationales qui pèsent sur la réflexion à engager dans notre département :

- Un vieillissement de la population qui n'est pas arrivé à son apogée, du fait d'une part de l'allongement de la durée de la vie et d'autre part de l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du baby-boom
- La nécessaire adaptation et évolution des modes d'accompagnement des personnes en situation de handicap qui voient leur espérance de vie s'améliorer
- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives qui prônent une société plus inclusive et l'attente de la Loi Grand- Âge Autonomie.

Monsieur Bruno Faure a remercié les acteurs présents, les encourageant à s'impliquer activement dans la démarche d'élaboration collective qui permettra d'aboutir à **un schéma départemental pragmatique, opérationnel et innovant, à l'appui d'un plan d'actions réaliste et partagé.**

L'état des lieux de l'offre et des besoins en matière d'autonomie dans le Cantal a été réalisé sur la base d'une étude de données quantitatives, issues du Conseil départemental, de l'INSEE/Omphale, de l'ARS, de la DREES, de la Conférence des Financeurs, ainsi que des acteurs eux-mêmes.

Des entretiens individuels et collectifs ont été conduits en décembre 2019, à Aurillac, à Mauriac et à St Flour, auprès des représentants des principales institutions, des acteurs publics et privés, en charge d'établissements et services à destination des personnes âgées et en situation de handicap.



A l'appui d'un diaporama détaillé, l'état des lieux met en évidence une offre qui couvre bien le territoire et qui se diversifie progressivement, avec des actions concrètes déployées dans le cadre du précédent schéma et des projets en cours, répondant à des besoins identifiés.

Le contexte spécifique du Cantal, aux plans géographique, économique et socio-démographique a aussi été mis en perspective avec un certain nombre de données actuelles ou prospectives, notamment sur l'évolution d'ici 2028 de la population, permettant de repérer ou confirmer les besoins des personnes en situation de perte d'autonomie.

En effet, l'offre n'est pas complètement adaptée et peu orientée vers la prévention. Elle ne peut répondre complètement aux besoins actuels et anticipés des personnes accompagnées et de leurs aidants. De plus, les modalités de coordination et les collaborations inter acteurs ne suffisent pas encore à garantir la cohérence et la continuité des parcours des personnes âgées ou en situation de handicap.



Une synthèse du bilan du précédent schéma départemental 2015-2019 a montré comment l'action menée avait engagé les mutations répondant aux orientations nationales avec :

- La prise en compte de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et la mise en place de la Maison Départementale de l'Autonomie, du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi que des actions dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
- La prévention des ruptures de parcours dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous
- Le renforcement des logiques de dispositifs et de coordination (DITEP, SPASAD, PCPE, ...)
- La mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens

Dans le cadre des entretiens réalisés, les acteurs rencontrés ont aussi exprimé leurs attentes vis-à-vis :

- d'un schéma départemental inscrit dans une politique globale qui participe à l'attractivité du département
- d'orientations qui donnent de la lisibilité sur du moyen terme
- d'une prise en compte des réalités de viabilité économique des acteurs
- d'un pilotage en continu qui permette des ajustements

A l'issue de cet état des lieux, 7 thèmes prioritaires sont formulés comme suit :

1. **Le redéploiement et la transformation de l'offre Personnes Âgées**, pour garantir la réponse aux besoins ainsi qu'une couverture territoriale cohérente et la pérennité des moyens alloués
2. **La coordination des parcours et des acteurs** : que faire pour plus de lisibilité, pour assurer information, communication et mobilisation des acteurs concernés ? Que prévoir pour consolider et structurer le travail en filière ?
3. **L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes** : quelles adaptations pour garantir la réponse à leurs besoins à domicile, pour favoriser le cas échéant leur intégration en EHPAD ? Quelles réponses envisagées à partir des structures FH, FV et FAM ?
4. **Quelles priorités définir pour appliquer les dispositions de l'habitat inclusif**, calibrer les projets, définir les publics, les territoires, les types d'habitat ?
5. **L'aide aux aidants** : Comment étendre et consolider la plateforme de répit ? Comment soutenir les professionnels afin qu'ils soient en mesure de repérer et prévenir l'épuisement des aidants et de les informer sur les possibilités existantes ? Comment développer l'hébergement séquentiel accueil de jour, de nuit notamment et les expérimentations comme le relayage ?
6. **La prévention de la perte d'autonomie** : Comment mieux coordonner et articuler les dispositifs et acteurs existants autour de la prévention, en lien avec la Conférence des Financeurs ? Quelles actions et services imaginer pour prévenir l'isolement social et prendre en compte l'isolement géographique ? Quelles actions, propositions, pour pallier le manque de mobilité des personnes accompagnées ?
7. **Les difficultés liées à l'emploi** : Comment identifier précisément les besoins en recrutement sur l'ensemble du secteur ? Comment mobiliser les acteurs institutionnels et associatifs sur des projets concertés ? Comment renforcer l'attractivité des métiers et l'accompagnement dans l'emploi ? Quelles réponses face à la contrainte des déplacements ?

Comme indiqué lors du séminaire, les 7 groupes de travail se réuniront le :

- **Lundi 16 mars et mardi 17 mars 2020**
- **Mercredi 15 avril et jeudi 16 avril 2020**

A noter

Nous vous rappelons aussi l'adresse du Schéma, si vous souhaitez à tout moment envoyer vos contributions :

autonomie-cantal@cantal.fr